

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
22 février 2023

L'an deux mil vingt trois

DATE D'AFFICHAGE :
8 mars 2023

Le premier mars à dix-huit heures,

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procurations : 3
- Absents : 3
- Votants : 26

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. SUPLY à Mme CELO, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, M. RUBIANO à Mme GIANNI.

ABSENTS : Mme JAFFRE, M. FLATRES, Mme MADELENAT

Mme Régine LE NORMAND-BERNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

SERVITUDE RESEAU ENEDIS – Zone de KERHOAS (Parcelle AB 1155 et 1156)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature d'un acte authentique visant à régulariser une convention de servitude pour le passage d'une ligne électrique souterraine signée en novembre 2022 avec la société ENEDIS.

Sur demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Cet acte porte sur le passage d'une ligne électrique souterraine (sans coffret) sur deux parcelles appartenant au domaine privé de la commune et cadastrée section AB n°1155 et 1156, issues de la parcelle AB n°153 située zone de Kerhoas.

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Affiché le

03 MARS 2023

ID : 056-215601071-20230303-DEL10_01_03_23-DE

Il est proposé au conseil municipal :

- D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tous les actes relatifs à cette convention.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 2 mars 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON



Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

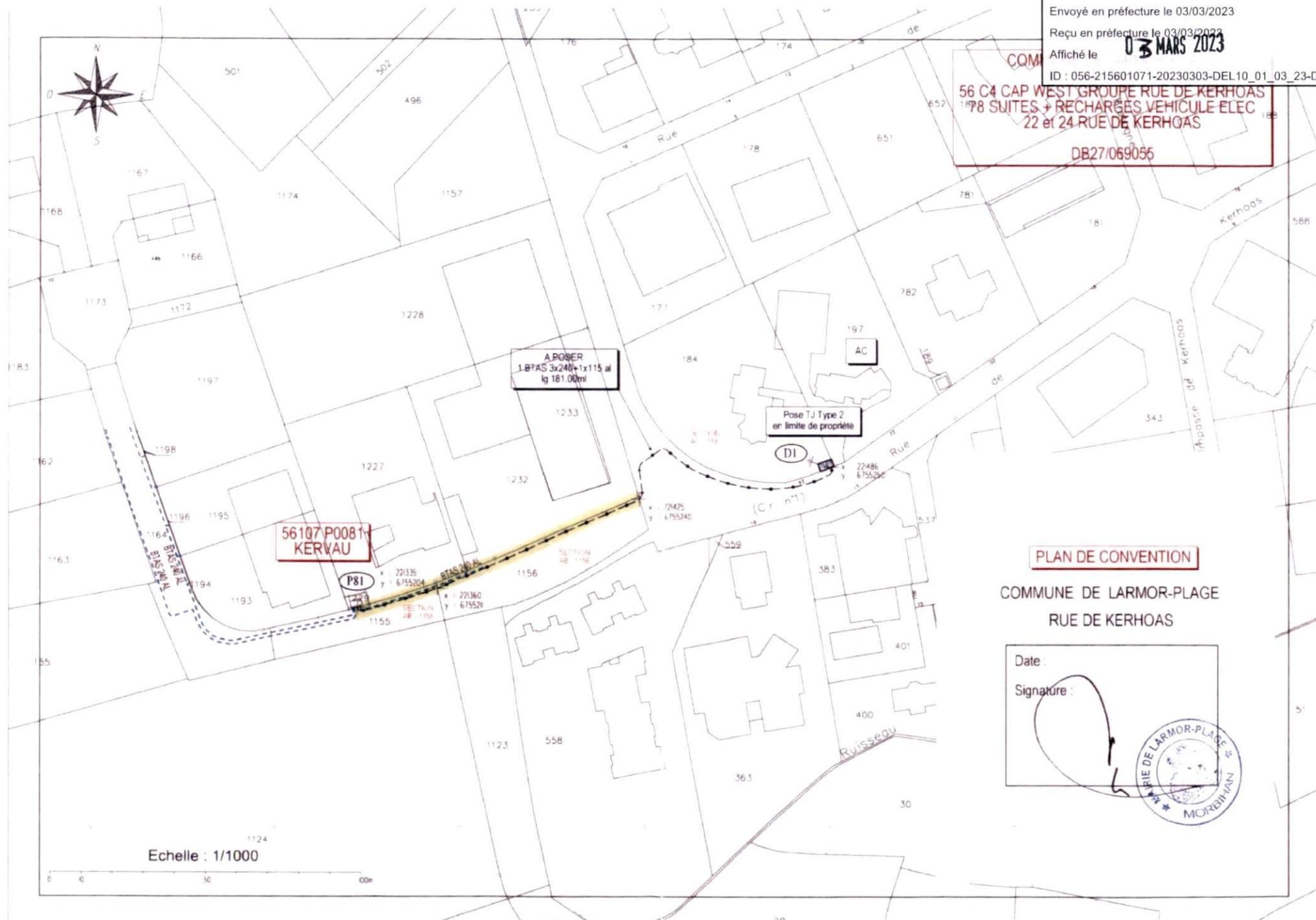
Affiché le

03 MARS 2023

ID : 056-215601071-20230303-DEL10_01_03_23-DE

56 C4 CAP WEST GROUPE RUE DE KERHOAS
158 SUITES + RECHARGES VEHICULE ELEC
22 et 24 RUE DE KERHOAS

DB27/069055



PLAN DE CONVENTION

COMMUNE DE LARMOR-PLAGE
RUE DE KERHOAS

Date :
Signature :



Echelle : 1/1000